



# Le Saint-Siège

---

***DISCOURS DU PAPE PIE XII  
AU NOUVEL AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,  
S.E.M. ROBERT DESPRADEL\****

*Dimanche 8 janvier 1948*

C'est pour Nous une particulière satisfaction de pouvoir saluer le nouveau représentant de la République Dominicaine auprès du Saint-Siège.

Il s'agit en effet d'un pays privilégié que la divine Providence voulut choisir pour être le berceau du christianisme en Amérique et le centre diffuseur de l'épopée missionnaire qui accompagne sa découverte et sa conquête ; d'une nation qui tout en se glorifiant justement d'avoir mérité les dernières sollicitudes de Christophe Colomb, telles qu'elles se révèlent dans son testament pénétré de piété chrétienne, de vifs désirs de culture et de filial respect envers le Saint-Siège, n'est pas moins fière d'avoir vu ériger dans son sein, par Notre immortel prédécesseur Jules II les premiers évêchés de tout le continent américain.

Votre Excellence appelée à représenter devant Nous les intérêts d'un peuple aussi illustre, et, par là même, à enrichir d'un insigne et nouveau membre le corps diplomatique accrédité auprès de ce Siège, a eu le tact d'inaugurer sa haute charge avec des expressions telles que le Père de la chrétienté lui-même n'aurait pas pu les attendre plus chaleureuses, manifestant ainsi une compréhension rare de la hauteur de son office et du but vers lequel il est orienté.

L'histoire des relations entre le Siège Apostolique et les Antilles dorées – développées encore dernièrement alors que votre patrie obtint son indépendance – date de plusieurs siècles. Votre Excellence a rappelé très opportunément les mérites impérissables que les fils espagnols de saint François et de saint Dominique gagnèrent dans l'île Dominicaine, à l'aube de son évangélisation. Ce furent des mérites – Nous Nous réjouissons de le proclamer – qui surpassent les limites de l'île, et du siècle dans lesquels ils eurent lieu, car ce fut d'eux que jaillirent effectivement les principes du droit international, enseignés peu après à Salamanque par le Frère François de Vitoria, et perfectionnés à la fin du siècle à Coïmbre et à Rome – avant de passer à Hugues Grotius – par l'insigne Docteur François Suarez et par le Docteur de l'Église Robert Bellarmin. Ce

n'est pas étonnant que la foi catholique, reçue par des canaux si illustres de la vétuste Europe, restât si fortement enracinée dans l'âme de votre peuple. Elle se maintient toujours intacte, malgré les siècles comme le tison ardent qui, quoique parfois dissimulé sous un froid manteau de cendres, attend seulement d'être attisé par le souffle vivant d'une main forte et amoureuse pour resplendir de nouveau, comme en sortant d'un rêve, d'une vive et brillante flamme.

Il est hors de doute qu'une personne comme Votre Excellence qui a si clairement devant les yeux un passé si splendide fera tout ce qui sera dans son pouvoir pour être fidèle – avec jugement droit et regard sûr – aux devoirs concrets, et bien souvent urgents, qu'imposent le présent et l'avenir immédiat.

Les grandes batailles spirituelles qui sont la note dominante de nos jours, du succès desquelles pourrait dépendre pour longtemps la physionomie morale de l'humanité, exigent des résolutions nettes et des champions décidés. Une claire vision et ferme résolution sont inséparables lorsqu'on doit mettre en pratique les normes éternelles données par Dieu à la créature.

L'Église du Christ est la maîtresse compétente et irremplaçable de ces normes. Son rayon d'action s'étend à tous les confins du monde, sans exclure aucune race, ni dépendre d'aucune forme de gouvernement. Mais le fait qu'elle puisse faire son office avec fécondité et profondeur, que cet office soit plus ou moins efficace, même dans la vie sociale et publique, et qu'elle puisse produire l'abondance de fruits pacifiques qui sont le résultat de cette éducation, dépend substantiellement du degré de liberté et de possibilité d'action que chaque État et chaque forme de gouvernement accorde à son activité. À cause de cela, pour que l'Église puisse étendre ses activités de manière à répondre aux nécessités présentes et futures, il lui faut certaines conditions indispensables, telles que la liberté de mouvement dans le champ de l'éducation de la jeunesse, la possibilité d'user des moyens nécessaires pour la formation d'un clergé capable de pourvoir aux nécessités spirituelles des fidèles avec son large et franc apostolat, et enfin ces conditions matérielles et spirituelles qui favorisent la protection de la famille chrétienne, ainsi que l'éducation progressive et le perfectionnement d'une élite laïque qui, dans les rangs de l'Action catholique, apprenne à valoriser – en pacifique collaboration avec tous les autres concitoyens et pour le vrai bien et le progrès ordonné de son peuple – les grandes vérités et les valeurs vitales de la sainte foi.

Nos fidèles et chers fils de cette île des Antilles que Christophe Colomb honora du nom symbolique de « Hispaniola », apprendront avec une joie profonde que le contact vivant entre leur chère patrie et le Père de la chrétienté a été renforcé à présent par cet acte solennel. Et par les paroles de votre Excellence, ils arriveront à connaître qu'ils ont ici, dans ce Siège de Pierre, un grand protecteur attentif à leurs désirs et à leurs espérances, toujours disposé à favoriser et à promouvoir tout ce qui sera possible et souhaitable pour le mutuel intérêt de l'Église et de l'État.

Dans ces sentiments, Nous prions Votre Excellence de transmettre à Monsieur le Président de la

République qui récemment a voulu contribuer d'une manière très généreuse à la construction d'un nouveau séminaire, aux membres du gouvernement et à tout le cher peuple dominicain l'expression de Notre paternelle bienveillance, cependant que Nous implorons pour tous, les meilleures, les plus choisies et les plus abondantes grâces du Ciel.

---

\* *Documents Pontificaux* 1948, p.20-23.

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana